

0041227327734



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI AUPRÈS DE L'ONU
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENÈVE

Genève, le 21/09/2010.-

OHCHR REGISTRY

N°Réf. : 204.02.17/042/RE/2010/Nk.E.

22 SEP. 2010

Concerne : Rapport du "Projet Mapping" :
Réaction du Gouvernement de
la République du Burundi.-

Recipients : *HC Correspondence*
Africa.....
E.D.C.
P.L.R.

A Madame Navanethem PILLAY
Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
à Genève.-

Excellence Madame la Haut Commissaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, copie de la réaction de protestation du Gouvernement de la République du Burundi adressée au Secrétariat Général des Nations Unies, en tant que pays cité dans le rapport "Projet Mapping", faisant état des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie d'agréer, Excellence Madame la Haut Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Pierre BARUSASIYKO
Ambassadeur
Représentant Permanent

